



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 122 - MAI 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2014132-0012 - portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs- pompiers - promotion de la journée nationale des sapeurs- pompiers	1
Arrêté N °2014132-0013 - accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement	7

Secrétariat Général aux Affaires Départementales

Arrêté N °2014134-0007 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Hélène CORSET, responsable de l'Unité Territoriale des Bouches- du- Rhône de la direction des affaires culturelles de Provence- Alpes- Côte d'Azur	10
--	----

Les autres Directions Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Autre N °2014134-0004 - Délégation de signature CTX GRX fiscal SIE de Tarascon au 1er juin 2014	14
---	----



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014132-0012

**signé par
Le Préfet**

le 12 Mai 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet**

portant attribution de la médaille d'honneur
des sapeurs- pompiers - promotion de la
journée nationale des sapeurs- pompiers



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
Mission Vie Citoyenne

Arrêté du 12 mai 2014
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
Promotion de la journée nationale des sapeurs-pompiers

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n° 68-1055 du 19 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRETE

Article 1er : les médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du corps départemental des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône dont les noms suivent :

MEDAILLE D'OR

M. ALBECQ Alain, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours des Saintes-Maries-de-la-Mer

M. ANTONINI Alain, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Istres

M. BASTIDE Marc, lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Miramas

M. BRUYERE Jean-Pierre, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon

M. CASSERRA Louis, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Arles

M. DEVILLER Rémi, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne
M. DOMINGO Jean, lieutenant de 1^{ère} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Port-de-Bouc
M. FELICES Jean-Marc, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Port-de-Bouc
M. FOY Jacques, lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Marignane
M. GALGANI Henri, lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. HONORE Didier, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours des Saintes-Maries-de-la-Mer
M. JORDA Luc, colonel de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. LAFONT Brice, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Miramas
M. LANCIAL Philippe, sergent de sapeurs-pompiers professionnels à la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône
M. MARTIN Georges, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Sénas
M. PARDIGON Bruno, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Sénas
M. POULAIN Pascal, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires au SDIS des Bouches-du-Rhône/EDSP
M. REMY Miguel, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours des Saintes-Maries-de-la-Mer
M. ROYO Guy, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues
M. SALE Antioco, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. SANTACREU Jean-Pierre, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Marignane
M. SPAGNOLO Michel, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au SDIS des Bouches-du-Rhône/EDSP
M. TRABUC Richard, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au groupement opération
M. VALLET Marc, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Miramas
M. VILLETTE Franck, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne

MEDAILLE DE VERMEIL

M. AGNELLI Max, adjudant-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Miramas
M. ANGELONI Marc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aubagne

M. AZZOLA Jérôme, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Tarascon
M. BALLESTER Frédéric, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au CTA/CODIS
M. BISLY Philippe, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de la Côte Bleue Est
Mme BOUICHET Sabine, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. CARBONI Fabrice, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Port-de-Bouc
M. CLOMENIL Jérôme, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Port-de-Bouc
M. DAUGER Gérard, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. DE MARIA Alexis, lieutenant de 2^{ème} classe de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. EYSSAUTIER Karl, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. GAZZANO Jean-Michel, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. HERRERIAS Raymond, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Port-de-Bouc
M. JACQUES François, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Auriol
M. LAGET Christophe, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Auriol
M. LEBRUN Michel, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Sénas
M. MANDIA José, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes
M. MANSSOUR Malik, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. MARLOT Jean-Luc, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au CTA/CODIS
M. OUDET Loïc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. POROT Erik, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Roquevaire
M. ROUX Eric, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Allauch
M. SCHIAPACASSE Daniel, adjudant-chef de sapeurs pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence

MEDAILLE D'ARGENT

M. AROUS Ferdinand, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. ASCIONE Jérôme, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Allauch/Plan-de-Cuques

M. ASSENCIO Christophe, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues
M. BARBERA Jean-Patrick, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. BLAIN Gérard, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Rognac
M. BOUCHARD Marc, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de La Roque/Charleval
M. BREZAULT Patrick, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours d'Auriol
M. BRIDE Stéphane, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. BRUNET Denis, sapeur-pompier volontaire de 1^{ère} classe au centre de secours de Tarascon
M. CARPENA Antoine, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. CARPENA César, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. CARPENTIER Stéphane, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre d'incendie et de secours de Concors
M. DEBICKI Olivier, sergent-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Tarascon
Mme DEVEMY Emmanuelle, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Carnoux-en-Provence
M. DOMINGE Jean-Yves, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours des Pennes-Mirabeau
M. ELIX Laurent, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Sénas
M. GIRAUD Cyril, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. GLEIZE Gérard, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. GUILLOT Eric, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Marignane
M. HOLTZSCHERER Stéphane, adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes
M. LEMOINE Raymond, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Miramas
M. MACOCCO Eric, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours des Pennes-Mirabeau
M. MAISONNEUVE Eddie, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au SDIS des Bouches-du-Rhône/EDSP
M. MANCHON Daniel, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Pélissanne
M. MARTIN Franck, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Rognac
M. MASSE Hugues, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. MAUFRAY Fabrice, sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Luynes

M. MICALEFF Olivier, caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Lambesc
M. PALAZZOLO Frédéric, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au SDIS des Bouches-du-Rhône/EDSP
M. PETRE Stéphane, caporal de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours de Sénas
M. RENDU Norbert, sergent de sapeurs-pompiers volontaires au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. REY François, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
M. REY Pascal, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence
Mme RIDET Sandrine, caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Lambesc
M. RUEL Laurent, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Châteauneuf-les-Martigues
M. SALAÛN Yann, sergent de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours de Port-de-Bouc
M. THOMASSON Frédéric, lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aubagne
M. VETTE Jean-Guy, caporal de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours des Pennes-Mirabeau
M. WESPIESER Dona, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours d'Aix-en-Provence

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 12 mai 2014

signé

Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014132-0013

**signé par
Le Préfet**

le 12 Mai 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet**

accordant des récompenses pour acte de
courage et de dévouement



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
Mission Vie Citoyenne

Arrêté du 12 mai 2014
accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur la proposition du sous-préfet, directeur du cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Des récompenses pour acte de courage et de dévouement sont décernées aux sapeurs-pompiers professionnels au corps départemental des Bouches-du-Rhône, dont les noms suivent :

MÉDAILLE DE BRONZE

M. LEISTER Benjamin, sapeur-pompier professionnel au centre de secours d'Arles
M. REYNES Damien, sapeur-pompier professionnel au centre de secours d'Arles

MENTION HONORABLE

M. DHELLIN Emeric, préparateur mécanique au centre de secours de Port-Saint-Louis-du-Rhône

M. VANBAELINGHEM Matthieu, sapeur-pompier professionnel au centre de secours de Port-Saint-Louis-du-Rhône

M. VELA Gilbert, sapeur-pompier professionnel au centre de secours d'Arles

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Marseille, le 12 mai 2014

signé

Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014134-0007

**signé par
Le Préfet**

le 14 Mai 2014

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Hélène CORSET, responsable de l'Unité
Territoriale des Bouches- du- Rhône de la
direction des affaires culturelles de Provence-
Alpes- Côte d'Azur



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle

Arrêté du 14 MAI 2014 portant délégation de signature à Mme Hélène CORSET,
responsable de l'Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône de la direction des affaires
culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions de l'Etat, modifiée, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n°13010115 portant mutation de Mme Hélène CORSET, architecte des bâtiments de France, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, au service territorial de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône, DRAC PACA, à compter du 1^{er} août 2013 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Hélène CORSET, Architecte des bâtiments de France, responsable de l'unité territoriale des Bouches du Rhône de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'azur, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, et ce pour le périmètre du département, les décisions suivantes :

- les actes relatifs aux sites classés et inscrits relevant des dispositions du code de l'environnement, à savoir les avis préalables sur demande de travaux en site inscrit hors permis de démolir (article L341-1, L341-7 et L341-10 du code de l'environnement) ;
- les décisions avis sur demande de travaux site classé champ déconcentré (article R 341-9, R 341-10, R 341-11 du code de l'environnement) .
- les autorisations d'enseignes (articles L581-6, L 581-8 et 9, L 581-44, R 581-9 à R 581-21 du code de l'environnement) ;
- les autorisations ou refus d'autorisations de travaux situés dans le champ de visibilité d'un édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques, non soumis à permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager ou déclaration préalable (article L621-31 et 32 du code du patrimoine).

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CORSET, Architecte des Bâtiments de France, responsable de l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la délégation de signature qui lui a été consentie en mon nom, dans le cadre de ses attributions et compétences, telle que définie à l'article 1er, est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Marc GILLET, architecte et urbaniste de l'Etat, architecte des Bâtiments de France,
- Mme Cécile MARTIN RAFFIER, architecte et urbaniste de l'Etat, architecte des Bâtiments de France,
- M.Olivier BLANC, architecte et urbaniste de l'Etat, architecte des Bâtiments de France.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 4 :

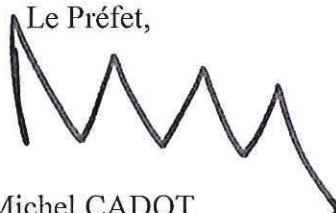
L'arrêté n° 2013311-0005 du 07 novembre 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et la responsable de l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **14 MAI 2014**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of connected, somewhat irregular loops and curves, starting from the top left and ending with a short horizontal stroke at the bottom right.

Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre n °2014134-0004

**signé par
Autre signataire**

le 14 Mai 2014

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature CTX GRX fiscal SIE
de Tarascon au 1er juin 2014



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde
13 357 Marseille Cedex 20

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Tarascon

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DARDAILON Dominique, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Tarascon, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses ou gracieuses
M CALANDIN Jean-Michel	contrôleur	10 000€
Mme FAUCHOUX Jacqueline	contrôleuse principale	10 000€
Mme FERRER Michelle	contrôleuse	10 000€
Mme FERRIERES Laurence	contrôleuse principale	10 000€
Mme JEANJEAN Sylvie	contrôleuse principale	10 000€
M MOURET Alain	contrôleur principal	10 000€
Mme PRAS Carole	contrôleuse	10 000€
M ROUSSEAU Bruno	contrôleur principal	10 000€
Mme ZAPATA Marie-Josée	contrôleuse principale	10 000€
Mme ROBERT Gwenaëlle	agent	2 000€

Article 3

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} juin 2014 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

A Tarascon, le 14 mai 2014

Le comptable public
Responsable de service des impôts des entreprises

Signé
Michel TOUCHAIS